

Bureau syndical

Procès-verbal des délibérations
Séance du 12 octobre 2023



Séance et ordre du jour

L'An deux mille vingt-trois, le douze octobre, à 13 heures 30, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 05/10/2023, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET, Président.

Etaient présents :

Mmes MERMIER, PARIS, TARAGON.

MM. BAUD-GRASSET, BOISIER, BOUVARD, CALLET, DESCHAMPS, FRANCOIS, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, STEYER.

Avaient donné pouvoir :

MM. AEBISCHER, COUTIER, DEAGE, PEUGNIEZ, RATSIMBA.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE.

MM. CHASSAGNE, DAVIET, GILLET, GUILLOTTE, MATHIAN, OBERLI, SADDIER.

Assistaient également à la réunion :

M. PEUGNIEZ - en visioconférence

Mme WENDLING - M. BOUCHET

Mmes DARDE, GIZARD, JAILLET, KHAY, PERRILLAT,

MM. DUPERTHUY, GRANGE, DIAZ, JEZEQUEL, LOUVEAU, MALOSSE, SOULAS, VIVIAN : du SYANE.

Membres en exercice : 27

Présents : 13

Représentés par mandat : 5

Le Président ouvre la séance et donne connaissance de l'ordre du jour :

SEANCE ET ORDRE DU JOUR	2
FORMALITES DIVERSES	5
1) Désignation du secrétaire de séance.....	5
2) Approbation du compte-rendu de la réunion précédente - 13 septembre 2023.	5
INSTITUTION	6
3) Election de 3 Vice-Présidents.....	6
MARCHES DE TRAVAUX	7
4) Construction de réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications - Programme d'octobre 2023 - Marchés de travaux.	7
5) Commune d'YVOIRE - Chemin des Mottes - Aménagement de voirie, renforcement des réseaux humides et enfouissement coordonné des réseaux secs - Marchés de travaux dans le cadre du groupement de commandes avec la commune et Thonon Agglomération.....	8

- 6) Commune de LA BAUME - Les Esserts - Réhabilitation des réseaux humides et enfouissement coordonné des réseaux secs - Marchés de travaux dans le cadre du groupement de commandes avec la commune.....9
- 7) Commune de POISY - Aménagement de la RD 14 - Route d'Annecy - Avenant n°1 au marché de travaux ME 22227 avec l'entreprise MITHIEUX TP.9
- 8) Commune de CLUSES - Gros Entretien et Reconstruction des installations d'Eclairage Public - Marché de travaux.10
- 9) Commune de MONTRIOND - Gros Entretien et Reconstruction des installations d'Eclairage Public - Marché de travaux.11

MARCHES DE SERVICES ----- 12

- 10) Achat d'équipements numériques mutualisés - Marchés de fournitures et services.....12

CONVENTIONS ----- 14

- 11) Travaux d'enfouissement de réseaux de télécommunications sur diverses communes de la Haute-Savoie - Conventions avec l'opérateur ORANGE.14
- 12) Commune de TALLOIRES-MONTMIN - La Perrière - Aménagement de voirie, renforcement des réseaux humides et enfouissement coordonné des réseaux secs - Convention de groupement de commandes avec la commune et le Grand Annecy.15
- 13) Commune de FAVERGES-SEYTHENEX - Chemin de la Vie Plaine - Aménagement de voirie, renforcement des réseaux humides et enfouissement coordonné des réseaux secs - Convention de groupement de commandes avec la commune et le Syndicat Mixte du Lac d'Annecy (SILA).16
- 14) Commune de FAVERGES-SEYTHENEX - Rue de la Failleuche - Rue du Club - Renforcement des réseaux humides et enfouissement coordonné des réseaux secs - Convention de groupement de commandes avec la commune.....16
- 15) Commune d'ANNECY - Passage Rampon - Renforcement des réseaux humides et enfouissement coordonné des réseaux secs - Convention de groupement de commandes avec le Syndicat Mixte du Lac d'Annecy (SILA).17
- 16) Commune d'ALLINGES - Route de Noyer - Aménagement de sécurisation, renforcement des réseaux humides et enfouissement coordonné des réseaux secs - Convention de groupement de commandes avec la commune et Thonon Agglomération.18
- 17) Commune de MARGENCEL - Chemin de Jouvernex - Aménagement de sécurisation RD 133 / RD 233, renforcement des réseaux humides et enfouissement coordonné des réseaux secs - Convention de groupement de commandes avec la commune et Thonon Agglomération.18
- 18) Communes de TANINGES et LUGRIN - Service mutualisé de Conseil Energie - Conventions de renouvellement d'adhésion au service.....19
- 19) Numérique - Référentiel Très Grande Echelle et Plan de Corps de Rue Simplifié (RTGE/PCRS) - Signature de la convention de partenariat pour la constitution du Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS) de Haute-Savoie avec divers gestionnaires de réseaux.20

DIVERS ----- 22

20) Questions Diverses.22

Formalités diverses

1) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

Monsieur Jean-Michel JACQUES est désigné secrétaire de séance.

2) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION PRECEDENTE - 13 SEPTEMBRE 2023.

Le compte-rendu de la réunion du 13 septembre 2023 est approuvé sans observation.

Institution

3) ELECTION DE 3 VICE-PRESIDENTS.

Exposé du Président,

Conformément à ses statuts, le SYANE compte a minima un Vice-Président par collège, le Comité ayant par ailleurs la faculté de fixer le nombre total de Vice-Présidents. L'article 7.2 des statuts du SYANE stipule que l'élection des Vice-Présidents intervient au sein du Bureau syndical.

La présente élection résulte :

- De la création du collège des communes sous Entreprise Locale de Distribution (ELD) lors de la dernière réforme statutaire et de l'élection de 3 de ses membres au Bureau syndical par délibération du Comité syndical du 4 juillet 2023, qui entraîne l'élection d'un Vice-Président.
- De la vacance du poste de Vice-Président du collège des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP), qui entraîne l'élection d'un Vice-Président.
- De la création d'un 12^{ème} poste de Vice-Président par délibération du Comité syndical en date du 12 octobre 2023, qui entraîne l'élection d'un Vice-Président.

Le Président fait appel à candidature pour l'élection de 3 Vice-Présidents.

Le Président, assisté par les deux scrutateurs désignés par le Bureau, présente la procédure de déroulement de cette élection :

- L'élection des Vice-Présidents a lieu au sein du Bureau, parmi les seuls membres du Bureau.
- L'élection des Vice-Présidents intervient au scrutin secret, à la majorité absolue aux deux premiers tours de scrutin, à la majorité relative au troisième tour, par l'ensemble des délégués du Bureau.
- Après appel à candidatures, le Président engage l'élection en appelant les délégués du Bureau à voter à tour de rôle.
- Les scrutateurs dépouillent les votes et prennent note des résultats avec le Président et le Secrétaire de séance.
- Le Président de séance annonce le résultat du vote.

L'attribution et le périmètre précis des délégations seront communiqués dans les meilleurs délais étant précisé qu'elles concerneront le secteur des Ressources Humaines, celui de la planification énergétique et de l'accompagnement à la transition énergétique et enfin celui des réseaux de chaleur.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à élire M. Lucien BOISIER au poste de Vice-Président au titre du collège des communes sous Entreprise Locale de Distribution (ELD),
2. à élire Mme Nadine WENDLING au poste de Vice-Présidente au titre du collège des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP),
3. à élire M. Pierre HACQUIN au poste de Vice-Président sur le poste de 12^{ème} Vice-Président.

Adopté à l'unanimité.

Marchés de travaux

4) CONSTRUCTION DE RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE, D'ECLAIRAGE PUBLIC ET DE TELECOMMUNICATIONS - PROGRAMME D'OCTOBRE 2023 - MARCHES DE TRAVAUX.

Exposé du Président,

Dans le cadre de ses compétences, le SYANE est amené à réaliser des travaux de construction de réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications pour ses communes adhérentes.

L'état des projets terminés et des opérations planifiées dans le cadre du programme de travaux fait apparaître les besoins de mise en consultation des entreprises pour l'attribution de marchés de travaux comprenant tout ou partie des prestations précitées.

Les besoins à satisfaire concernent 3 opérations du programme d'octobre qui donneront chacune lieu à l'attribution d'un marché dans le cadre des lots séparés suivants :

N° du lot	Nom de la commune	Opération	Caractéristiques des travaux	Maître d'œuvre	Estimatif € HT
1	ETREMBIERES	Chemin des Pralets	Travaux de construction de réseaux de distribution publique d'électricité, éclairage public et télécommunications 405 ml de tranchée, 7 points lumineux Délai d'exécution 90 j	PROFILS ETUDES	155.957,60 €
2	PRESILLY	Route du Petit Châble secteurs 3-4-5	Travaux de construction de réseaux de distribution publique d'électricité, éclairage public et télécommunications 1435 ml de tranchée, 27 points lumineux Délai d'exécution 240 j	PROFILS ETUDES	511.337,00 €
3	PUBLIER	Avenue de la Rive	Travaux de construction de réseaux de distribution publique d'électricité, éclairage public et télécommunications 250 ml de tranchée, 6 points lumineux Délai d'exécution 150 j	SINAT	108.976,25 €
Montant total					776.270,85 €

La consultation a été lancée selon une procédure adaptée, en application des articles R.2123-1 et R.2123-4 du Code de la commande publique.

La Commission d'Appel d'Offres du Syndicat du 12 octobre 2023 propose de retenir, comme titulaires des marchés, les entreprises suivantes :

LOT	TITULAIRE	MONTANT € HT DU MARCHÉ
1	Lot déclaré infructueux	
2	GRAMARI	510.159,17
3	DAZZA	96.175,00

Le Président du Syndicat, représentant le pouvoir adjudicateur, a retenu les entreprises titulaires des marchés, conformément à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à donner leur accord aux marchés à conclure avec les titulaires proposés par la Commission d'Appel d'Offres du Syndicat,
2. à autoriser le Président à les signer.

Adopté à l'unanimité.

5) COMMUNE D'YVOIRE - CHEMIN DES MOTTES - AMENAGEMENT DE VOIRIE, RENFORCEMENT DES RESEAUX HUMIDES ET ENFOUISSEMENT COORDONNE DES RESEAUX SECS - MARCHES DE TRAVAUX DANS LE CADRE DU GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNE ET THONON AGGLOMERATION.

Exposé du Président,

Par délibération en date du 13 octobre 2022, le Bureau a approuvé la convention de groupement de commandes entre le SYANE, la commune d'YVOIRE et Thonon Agglomération pour l'aménagement du chemin des Mottes.

La commune d'YVOIRE entreprend de réaliser des travaux d'aménagement du chemin des Mottes.

Pour sa part, Thonon Agglomération réalise le renforcement des réseaux humides sous sa compétence.

Parallèlement à ces travaux, le SYANE réalise l'enfouissement coordonné des réseaux de distribution publique d'électricité et de télécommunications, ainsi que le rétablissement du réseau d'éclairage public sur ce secteur.

Conformément à la convention de groupement de commandes, la commune, établissement coordonnateur, a lancé une procédure adaptée telle que définie par les articles R.2123-1 et R.2123-4 du Code de la commande publique, en vue d'attribuer les marchés de travaux.

Par ailleurs, l'article 3.2 de la convention de groupement de commandes prévoit que la commune d'YVOIRE, en tant que coordonnateur du groupement, signe l'ensemble des marchés pour le compte de l'ensemble des membres du groupement.

La consultation comprend 3 lots.

- **LOT N°1 : « VRD : TERRASSEMENT, FOUILLES EN TRANCHEE ET CANALISATIONS RESEAUX HUMIDES ET RESEAUX SECS »**
- **LOT N°2 : « ENROBES »**
- **LOT N°3 : « GENIE ELECTRIQUE ET SUPERSTRUCTURE ECLAIRAGE PUBLIC »**

La Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes, réunie le 26 septembre 2023, a classé et émis un avis sur les offres.

Elle propose à chacun des pouvoirs adjudicateurs de retenir les offres jugées techniquement et économiquement les plus avantageuses suivantes :

- **Lot n°1** : L'entreprise MCM pour un montant de 546.317,30 € HT, la part des prestations qui sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage du SYANE correspond à un montant de 65.076,00 € HT.
- **Lot n°2** : L'entreprise EUROVIA pour un montant de 241.477,60 € HT, la part des prestations qui sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage du SYANE correspond à un montant de 6.893,60 € HT.
- **Lot n°3** : L'entreprise DEGENEVE pour un montant de 71.987,42 € HT.

Le Président du Syndicat, représentant le pouvoir adjudicateur, a retenu les entreprises titulaires des marchés, conformément à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à donner leur accord pour les marchés à conclure avec les titulaires retenus pour les lots n°1, 2 et 3, et à autoriser le représentant du coordonnateur du groupement à signer les marchés relatifs aux prestations sous maîtrise d'ouvrage du SYANE.

Adopté à l'unanimité.

6) COMMUNE DE LA BAUME - LES ESSERTS - REHABILITATION DES RESEAUX HUMIDES ET ENFOUISSEMENT COORDONNE DES RESEAUX SECS - MARCHES DE TRAVAUX DANS LE CADRE DU GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNE.

Exposé du Président,

Par délibération en date du 26 janvier 2023, le Bureau a approuvé la convention de groupement de commandes entre le SYANE et la commune de LA BAUME pour l'aménagement du hameau des Esserts.

La commune de LA BAUME entreprend, sous sa maîtrise d'ouvrage, le renouvellement des réseaux d'eau potable et eaux usées sur le hameau des Esserts.

Parallèlement à ces travaux, le SYANE procède à l'enfouissement des réseaux secs sur ce secteur.

Conformément à la convention de groupement de commandes, la commune, établissement coordonnateur, a lancé une procédure adaptée telle que définie par les articles R.2123-1 et R.2123-4 du Code de la commande publique, en vue d'attribuer les marchés de travaux.

La consultation comprend 2 lots.

- **LOT N°1 : « RESEAUX HUMIDES, GENIE CIVIL DES RESEAUX SECS ET VOIRIE »**
- **LOT N°2 : « GENIE ELECTRIQUE ET SUPERSTRUCTURE ECLAIRAGE PUBLIC »**

La Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes, réunie le 5 octobre 2023, a classé et émis un avis sur les offres.

Elle propose à chacun des pouvoirs adjudicateurs de retenir les offres jugées techniquement et économiquement les plus avantageuses suivantes :

- **Lot n°1** : Le groupement d'entreprises BEL&MORAND / EMC pour un montant de 1.216.974,34 € HT. La part des prestations qui sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage du SYANE correspond à un montant de 211.445,00 € HT.
- **Lot n°2** : L'entreprise SPIE CITYNETWORKS pour un montant de 118.538,20 € HT.

Le Président du Syndicat, représentant le pouvoir adjudicateur, a retenu les entreprises titulaires des marchés, conformément à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à donner leur accord pour les marchés à conclure avec le titulaire pour le lot n°1, et à autoriser le Président à signer le marché relatif aux prestations sous maîtrise d'ouvrage du SYANE,
2. à donner leur accord pour le marché à conclure avec le titulaire retenu pour le lot n°2 et à autoriser le Président à le signer.

Adopté à l'unanimité.

7) COMMUNE DE POISY - AMENAGEMENT DE LA RD 14 - ROUTE D'ANNECY - AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX ME 22227 AVEC L'ENTREPRISE MITHIEUX TP.

Exposé du Président,

Par marché n° ME 22227 en date du 17 octobre 2022, le SYANE a confié à l'entreprise SAS MITHIEUX TP, la réalisation de travaux de construction de réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications, dans le cadre de l'aménagement de la RD 14 « Route d'Anancy », sous la maîtrise d'œuvre du cabinet GEOPROCESS.

Il apparaît que dans le cadre du chantier, la commune souhaite étendre son réseau privé de télécommunications électroniques afin de relier les caméras de vidéo-protection, ces travaux étant connexes à l'emprise de l'opération.

Le montant initial du marché s'élève à 144.309,56 € HT.

Il est précisé que l'objet du marché n'est pas modifié et que le montant de l'avenant s'élève à 9.201,80 € HT, soit une incidence de 6,38 % sur le montant du marché initial.

La passation de cet avenant a reçu un avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du Syndicat du 12 octobre 2023.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver l'avenant proposé,
2. à autoriser le Président à le signer.

Adopté à l'unanimité.

8) COMMUNE DE CLUSES - GROS ENTRETIEN ET RECONSTRUCTION DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC - MARCHÉ DE TRAVAUX.

Exposé du Président,

Dans le cadre de ses compétences, le SYANE est amené à réaliser des travaux visant au renouvellement des ouvrages vétustes, à l'amélioration des performances et de la sécurité électrique d'une partie des installations d'éclairage public existantes sur la commune de CLUSES.

Pour permettre la réalisation de ces travaux de Gros Entretien et Reconstruction (GER), le SYANE a donc lancé une consultation sous forme de procédure adaptée, au sens des articles R.2162-1 à R.2162-6 et R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la commande publique.

Cette consultation a pour objet la conclusion d'un accord-cadre à bons de commandes mono-attributaire d'une durée de 1 an. Il pourra faire l'objet de reconductions éventuelles, sans que sa durée globale ne puisse dépasser 4 ans.

Le montant maximum du marché est fixé à 1.500.000,00 € HT (période globale, y compris périodes de reconductions éventuelles).

Le Président, représentant du pouvoir adjudicateur, a décidé de retenir l'offre du groupement SPIE CITYNETWORKS/ SOBECA dont l'offre est jugée acceptable au regard des critères d'attribution, sur la base d'un montant estimatif de 1.507.898,80 € HT.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver le marché de travaux proposé et à autoriser le Président à le signer,
2. à autoriser le Président à signer les bons de commandes émis pendant la durée de validité du marché.

Adopté à l'unanimité.

9) COMMUNE DE MONTRIOND - GROS ENTRETIEN ET RECONSTRUCTION DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC - MARCHE DE TRAVAUX.

Exposé du Président,

Dans le cadre de ses compétences, le SYANE est amené à réaliser des travaux visant au renouvellement des ouvrages vétustes, à l'amélioration des performances et de la sécurité électrique d'une partie des installations d'éclairage public existantes sur la commune de MONTRIOND.

Pour permettre la réalisation de ces travaux de Gros Entretien et Reconstruction (GER), le SYANE a donc lancé une consultation sous forme de procédure adaptée, au sens des articles R.2162-1 à R.2162-6 et R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la commande publique.

Cette consultation a pour objet la conclusion d'un accord-cadre à bons de commandes mono-attributaire d'une durée de 1 an. Il pourra faire l'objet de reconductions éventuelles, sans que sa durée globale ne puisse dépasser 4 ans.

Le montant maximum du marché est fixé à 1.060.000,00 € HT (période globale, y compris périodes de reconductions éventuelles).

Le Président, représentant du pouvoir adjudicateur, a décidé de retenir l'offre de l'entreprise DEGENEVE qui a proposé la meilleure offre au regard des critères d'attribution, sur la base d'un montant estimatif de 896.040,30 € HT.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver le marché de travaux proposé et à autoriser le Président à le signer,
2. à autoriser le Président à signer les bons de commandes émis pendant la durée de validité du marché.

Adopté à l'unanimité.

Marchés de services

10) ACHAT D'EQUIPEMENTS NUMERIQUES MUTUALISES - MARCHES DE FOURNITURES ET SERVICES.

Exposé du Président,

Dans le cadre de sa compétence « contribution à la transition énergétique et numérique », le SYANE accompagne les communes et les EPCI du département sur différentes thématiques dans le domaine des usages et des services numériques pour lesquelles il existe un fort intérêt de mutualisation.

Concernant les usages, le Schéma Directeur des Usages et des Services (SDUS) élaboré en 2018, a permis d'identifier plusieurs projets concrets et structurants pour l'avenir du territoire, parmi lesquels la mise en œuvre du Plan Ecole Numérique.

Ce plan est un service de proximité et de mutualisation proposé aux communes et à leurs écoles maternelles et primaires, ainsi qu'aux EPCI à fiscalité propre, sur le département de la Haute-Savoie.

L'un des services proposés dans ce plan consiste en un service d'achats mutualisés d'équipements numériques et services associés, pour lequel le SYANE a décidé la création d'un groupement de commandes.

Dans ce cadre, le SYANE a lancé - en tant que coordonnateur du groupement de commandes - une consultation en appel d'offres ouvert, pour l'attribution de 10 accords-cadres de fournitures et services :

N° du lot	Objet	Type d'accord-cadre
1	Infrastructures de réseaux et travaux de câblage	Mono-attributaire A bons de commandes
2	Fournitures d'équipements individuels	Multi-attributaires (maxi 3 titulaires) Avec remises en concurrence et marchés subséquents et à bons de commandes
3	Fourniture d'équipements individuels reconditionnés	Multi-attributaires (maxi 3 titulaires) Avec remises en concurrence et marchés subséquents
4	Fournitures d'équipements collectifs	Multi-attributaires (maxi 3 titulaires) Avec remises en concurrence et marchés subséquents
5	Fourniture d'applications bureautiques	Mono-attributaire A bons de commandes
6	Fourniture d'applications et licences reconditionnées	Mono-attributaire A bons de commandes
7	Fourniture d'applications de sécurité et leurs licences	Mono-attributaire A bons de commandes
8	Fourniture d'applications métiers et leurs licences	Mono-attributaire A bons de commandes
9	Réparation d'équipements numériques et évacuation des déchets EEE	Mono-attributaire A bons de commandes
10	Maintien en Conditions Opérationnelles des équipements numériques	Mono-attributaire A bons de commandes

Chaque accord-cadre est conclu pour une durée d'un an, avec trois reconductions possibles, soit 4 ans maximum.

Chaque accord-cadre est conclu, sur la durée globale du marché (4 ans), sans minimum financier et avec un maximum financier de :

N° du Lot	Objet	Montant maxi € HT
1	Infrastructures de réseaux et travaux de câblage	2.500.000
2	Fournitures d'équipements individuels	13.650.000
3	Fourniture d'équipements individuels reconditionnés	1.350.000
4	Fournitures d'équipements collectifs	2.500.000
5	Fourniture d'applications bureautiques	2.500.000
6	Fourniture d'applications et licences reconditionnées	100.000
7	Fourniture d'applications de sécurité et leurs licences	1.500.000
8	Fourniture d'applications métiers et leurs licences	200.000
9	Réparation d'équipements numériques et évacuation des déchets EEE	250.000
10	Maintien en Conditions Opérationnelles des équipements numériques	1.500.000

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 12 octobre 2023, a procédé à l'analyse des offres et a retenu comme titulaires de chacun des accords-cadres les entreprises suivantes :

Lot	Attributaires
1	CFI
2	KOESIO CFI ILIANE TILT INFORMATIQUE
3	CFI AFB FRANCE ILIANE TILT INFORMATIQUE
4	CFI ILIANE TILT INFORMATIQUE AUDIO VIDEO INTEGRATION
5	ALESTA COMPUTER
6	CFI
7	CFI
8	Lot déclaré infructueux
9	CFI
10	CFI

Elle a par ailleurs décidé de déclarer infructueux le lot 8, pour absence d'offres, et de lancer une procédure sans publicité ni mise en concurrence, en application de l'article R. 2122-2 du Code de la commande publique.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à autoriser le lancement d'une procédure sans publicité ni mise en concurrence pour le lot 8, déclaré infructueux par la Commission d'Appel d'Offres du Syndicat,
2. à donner leur accord aux accords-cadres à conclure avec les titulaires retenus par la Commission d'Appel d'Offres du Syndicat,
3. à autoriser le Président à les signer,
4. à autoriser le Président, ou son représentant, à signer les bons de commandes et les marchés subséquents conclus pendant la durée de validité des accords-cadres.

Adopté à l'unanimité.

Conventions

11) TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DE RESEAUX DE TELECOMMUNICATIONS SUR DIVERSES COMMUNES DE LA HAUTE-SAVOIE - CONVENTIONS AVEC L'OPERATEUR ORANGE.

Exposé du Président,

Dans le cadre de ses compétences, le SYANE réalise des opérations d'effacement de réseaux de distribution publique d'électricité couplées avec des travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunications sur diverses communes.

Pour répondre à la législation en vigueur, une convention départementale est intervenue le 3 octobre 2005 entre le Syndicat et l'opérateur ORANGE pour définir sous quelles conditions techniques et financières les deux parties interviennent. Un avenant n°1 à cette convention, portant sur la modification de la prise en charge financière des études et travaux de câblage, est intervenu le 7 avril 2010.

Le cadre général de la convention prévoit pour chaque opération (dès lors qu'au moins un appui commun est recensé dans le périmètre), la réalisation des travaux de génie civil par le Syndicat et l'intervention d'ORANGE pour la fourniture des tubes, chambres de tirage et tampons, ainsi que pour l'exécution des études et des travaux de câblage.

La charge financière de ces études et travaux de câblage est répartie entre le SYANE (18 % de participation) et ORANGE (82 % de participation pour les opérations avec appuis communs).

La convention prévoit également que les infrastructures réalisées soient ensuite intégrées au patrimoine d'ORANGE qui assure ainsi la charge d'entretien et d'exploitation de ces ouvrages.

Il est prévu que chaque opération fasse l'objet d'une convention particulière dont l'incidence financière est la suivante :

Travaux de génie civil sous maîtrise d'ouvrage du SYANE :

Commune	Opération	Référence convention	Montant total en € HT des travaux	Participation d'ORANGE au titre de la fourniture du matériel	Reste à charge du SYANE
TALLOIRES-MONTMIN	Hameau de la Perrière	156521	42.197,95	1.042,27	41.155,68
BONS-EN-CHABLAIS	Impasse Barbelouse	157291	10.200,27	392,83	9.807,44
BRENTHONNE	Route du Communal	157290	27.608,40	1.295,71	26.312,69
PRESILLY	Route du Petit Châble TR 3-4-5	156993	86.071,20	2.781,50	83.289,70
VILLY-LE-BOUVERET	Chef-lieu	155543	33.960,60	3.924,68	30.035,92
SAINT-JEOIRE	Avenue de la Tour de Fer	153694	55.765,68	11.663,90	44.101,78
SAINT-LAURENT	Route de l'ancienne Poste	150640	37.900,00	6.117,79	31.782,21
TOTAL € HT			293.704,10	27.218,68	266.485,42

Etudes et travaux de câblage sous maîtrise d'ouvrage d'ORANGE :

Commune	Opération	Référence convention	Coût total en € HT des études et travaux de câblage	Répartition de la charge financière	
				Participation du SYANE	Reste à charge d'ORANGE
TALLOIRES-MONTMIN	Hameau de la Perrière	156521	3.500,84	630,14	2.870,70
BONS-EN-CHABLAIS	Impasse Barbelouse	157291	2.701,39	486,24	2.215,15
BRENTTHONNE	Route du Communal	157290	2.961,81	533,12	2.428,69
PRESILLY	Route du Petit Châble TR 3-4-5	156993	9.656,84	1.738,22	7.918,62
VILLY-LE-BOUVERET	Chef-lieu	155543	2.341,01	421,37	1.919,64
SAINT-JEOIRE	Avenue de la Tour de Fer	153694	6.963,05	1.253,34	5.709,71
SAINT-LAURENT	Route de l'ancienne Poste	150640	17.971,88	3.234,93	14.736,95
TOTAL € HT			46.096,82	8.297,36	37.799,46

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver les conventions proposées,
2. à autoriser le Président à les signer.

Adopté à l'unanimité.

12) COMMUNE DE TALLOIRES-MONTMIN - LA PERRIERE - AMENAGEMENT DE VOIRIE, RENFORCEMENT DES RESEAUX HUMIDES ET ENFOUISSEMENT COORDONNE DES RESEAUX SECS - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNE ET LE GRAND ANNECY.

Exposé du Président,

La commune de TALLOIRES-MONTMIN entreprend, sous sa maîtrise d'ouvrage, des aménagements de voirie sur le secteur du hameau de La Perrière.

Parallèlement à ces travaux, le SYANE procède à l'enfouissement des réseaux secs et le Grand Anancy renforce le réseau d'alimentation en eau potable sur ce même secteur.

Afin de rechercher les meilleures conditions techniques, financières et de délai de réalisation des travaux concomitants au chantier de voirie, il est proposé la mise en œuvre d'un groupement de commandes.

Il est constitué entre la commune, le SYANE, la commune et le Grand Anancy un groupement de commandes, tel que défini par l'article L.2113-6 du Code de la commande publique.

Le groupement de commandes constitué aura pour mission de procéder, dans le respect des règles de la commande publique, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des contractants, pour les marchés de travaux relatifs à cette opération.

Le SYANE est désigné comme établissement coordonnateur du groupement qui va mener jusqu'à son terme la procédure de passation des marchés.

Il y a lieu de désigner un membre titulaire et un membre suppléant de la Commission d'Appel d'Offres du groupement, représentant le SYANE.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver le projet de convention de groupement de commandes,

2. à désigner M. Patrice COUTIER comme membre titulaire du SYANE à siéger à la Commission d'Appel d'Offres du groupement, ainsi que Mme Pascale PARIS sa suppléante,
3. à autoriser le Président à signer ladite convention de groupement de commandes.

Adopté à l'unanimité.

13) COMMUNE DE FAVERGES-SEYTHENEX - CHEMIN DE LA VIE PLAINE - AMENAGEMENT DE VOIRIE, RENFORCEMENT DES RESEAUX HUMIDES ET ENFOUISSEMENT COORDONNE DES RESEAUX SECS - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNE ET LE SYNDICAT MIXTE DU LAC D'ANNECY (SILA).

Exposé du Président,

La commune de FAVERGES-SEYTHENEX entreprend, sous sa maîtrise d'ouvrage, l'aménagement de voirie du chemin de la Vie Plaine.

Parallèlement à ces travaux, le SYANE procède à l'enfouissement des réseaux secs et le SILA étend le réseau d'assainissement sur ce même secteur.

Afin de rechercher les meilleures conditions techniques, financières et de délai de réalisation des travaux concomitants au chantier de voirie, il est proposé la mise en œuvre d'un groupement de commandes.

Il est constitué entre la commune, le SYANE, la commune et le SILA un groupement de commandes, tel que défini par l'article L.2113-6 du Code de la commande publique.

Le groupement de commandes constitué aura pour mission de procéder, dans le respect des règles de la commande publique, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des contractants, pour les marchés de travaux relatifs à cette opération.

Le SYANE est désigné comme établissement coordonnateur du groupement qui va mener jusqu'à son terme la procédure de passation des marchés.

Il y a lieu de désigner un membre titulaire et un membre suppléant de la Commission d'Appel d'Offres du groupement, représentant le SYANE.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver le projet de convention de groupement de commandes,
2. à désigner M. Patrice COUTIER comme membre titulaire du SYANE à siéger à la Commission d'Appel d'Offres du groupement, ainsi que Mme Pascale PARIS sa suppléante,
3. à autoriser le Président à signer ladite convention de groupement de commandes.

Adopté à l'unanimité.

14) COMMUNE DE FAVERGES-SEYTHENEX - RUE DE LA FAILLEUCHE - RUE DU CLUB - RENFORCEMENT DES RESEAUX HUMIDES ET ENFOUISSEMENT COORDONNE DES RESEAUX SECS - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNE

Exposé du Président,

La commune de FAVERGES-SEYTHENEX entreprend, sous sa maîtrise d'ouvrage, des travaux d'aménagement de voirie sur le secteur de la rue de la Failleuche.

Parallèlement à ces travaux, le SYANE procède à l'enfouissement des réseaux secs sur ce même secteur ainsi que la rue du Club.

Afin de rechercher les meilleures conditions techniques, financières et de délai de réalisation des travaux concomitants au chantier de voirie, il est proposé la mise en œuvre d'un groupement de commandes.

Il est constitué entre la commune et le SYANE un groupement de commandes, tel que défini par l'article L.2113-6 du Code de la commande publique.

Le groupement de commandes constitué aura pour mission de procéder, dans le respect des règles de la commande publique, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des contractants, pour les marchés de travaux relatifs à cette opération.

Le SYANE est désigné comme établissement coordonnateur du groupement qui va mener jusqu'à son terme la procédure de passation des marchés.

Il y a lieu de désigner un membre titulaire et un membre suppléant de la Commission d'Appel d'Offres du groupement, représentant le SYANE.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver le projet de convention de groupement de commandes,
2. à désigner M. Patrice COUTIER comme membre titulaire du SYANE à siéger à la Commission d'Appel d'Offres du groupement, ainsi que Mme Pascale PARIS sa suppléante,
3. à autoriser le Président à signer ladite convention de groupement de commandes.

Adopté à l'unanimité.

15) COMMUNE D'ANNECY - PASSAGE RAMPON - RENFORCEMENT DES RESEAUX HUMIDES ET ENFOUISSEMENT COORDONNE DES RESEAUX SECS - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE SYNDICAT MIXTE DU LAC D'ANNECY (SILA).

Exposé du Président,

Le SILA doit procéder sous sa maîtrise d'ouvrage, à des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement, sur le passage Rampon, situé sur la commune historique d'ANNECY.

Parallèlement, le SYANE procède aux travaux de dissimulation des réseaux de distribution publique d'électricité et au rétablissement coordonné des réseaux d'éclairage public et des infrastructures des réseaux de télécommunications.

Au regard des contraintes de l'environnement et afin de rechercher les meilleures conditions techniques, financières et de délai de réalisation des travaux, il est proposé la mise en œuvre d'un groupement de commandes.

Il est constitué entre le SYANE et le SILA, un groupement de commandes, tel que défini par l'article L.2113-6 du Code de la commande publique.

Le groupement de commandes constitué aura pour mission de procéder, dans le respect des règles de la commande publique, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des contractants, pour les marchés de travaux relatifs à cette opération.

Le SYANE est désigné comme établissement coordonnateur du groupement qui va mener jusqu'à son terme la procédure de passation des marchés.

Il y a lieu de désigner un membre titulaire et un membre suppléant de la Commission d'Appel d'Offres du groupement, représentant le SYANE.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver le projet de convention de groupement de commandes,

2. à désigner Mme Pascale PARIS comme membre titulaire du SYANE à siéger à la Commission d'Appel d'Offres du groupement, ainsi que M. Patrice COUTIER son suppléant,
3. à autoriser le Président à signer ladite convention de groupement de commandes.

Adopté à l'unanimité.

16) COMMUNE D'ALLINGES - ROUTE DE NOYER - AMENAGEMENT DE SECURISATION, RENFORCEMENT DES RESEAUX HUMIDES ET ENFOUISSEMENT COORDONNE DES RESEAUX SECS - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNE ET THONON AGGLOMERATION.

Exposé du Président,

La commune d'ALLINGES entreprend un aménagement de sécurisation de la RD 233 route de Noyer.

Parallèlement, Thonon Agglomération procède au renforcement des réseaux humides sur ce secteur.

Dans le cadre de cette opération, le SYANE souhaite profiter de ces travaux pour réaliser l'enfouissement des réseaux et la rénovation de l'éclairage public.

Au regard des contraintes de l'environnement et afin de rechercher les meilleures conditions techniques, financières et de délai de réalisation des travaux, il est proposé la mise en œuvre d'un groupement de commandes.

Il est constitué entre la commune, Thonon Agglomération et le SYANE, un groupement de commandes, tel que défini par l'article L.2113-6 du Code de la commande publique.

Le groupement de commandes constitué aura pour mission de procéder, dans le respect des règles de la commande publique, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des contractants, pour les marchés de travaux relatifs à cette opération.

La commune est désignée comme établissement coordonnateur du groupement qui va mener jusqu'à son terme la procédure de passation des marchés.

Il y a lieu de désigner un membre titulaire et un membre suppléant de la Commission d'Appel d'Offres du groupement, représentant le SYANE.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver le projet de convention de groupement de commandes,
2. à désigner M. Joseph DEAGE comme membre titulaire du SYANE à siéger à la Commission d'Appel d'Offres du groupement, ainsi que M. Bruno GILLET son suppléant,
3. à autoriser le Président à signer ladite convention de groupement de commandes.

Adopté à l'unanimité.

17) COMMUNE DE MARGENCEL - CHEMIN DE JOUVERNEX - AMENAGEMENT DE SECURISATION RD 133 / RD 233, RENFORCEMENT DES RESEAUX HUMIDES ET ENFOUISSEMENT COORDONNE DES RESEAUX SECS - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNE ET THONON AGGLOMERATION.

Exposé du Président,

La commune de MARGENCEL entreprend un aménagement de sécurisation sur les RD 133 / RD 233 chemin de Jouvernex.

Parallèlement, Thonon Agglomération procède au renforcement des réseaux humides sur ce secteur.

Dans le cadre de cette opération, le SYANE souhaite profiter de ces travaux pour réaliser l'enfouissement des réseaux et la rénovation de l'éclairage public.

Au regard des contraintes de l'environnement et afin de rechercher les meilleures conditions techniques, financières et de délai de réalisation des travaux, il est proposé la mise en œuvre d'un groupement de commandes.

Il est constitué entre la commune, Thonon Agglomération et le SYANE, un groupement de commandes, tel que défini par l'article L.2113-6 du Code de la commande publique.

Le groupement de commandes constitué aura pour mission de procéder, dans le respect des règles de la commande publique, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des contractants, pour les marchés de travaux relatifs à cette opération.

La commune est désignée comme établissement coordonnateur du groupement qui va mener jusqu'à son terme la procédure de passation des marchés.

Il y a lieu de désigner un membre titulaire et un membre suppléant de la Commission d'Appel d'Offres du groupement, représentant le SYANE.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver le projet de convention de groupement de commandes,
2. à désigner M. Joseph DEAGE comme membre titulaire du SYANE à siéger à la Commission d'Appel d'Offres du groupement, ainsi que M. Bruno GILLET son suppléant,
3. à autoriser le Président à signer ladite convention de groupement de commandes.

Adopté à l'unanimité.

18) COMMUNES DE TANINGES ET LUGRIN - SERVICE MUTUALISE DE CONSEIL ENERGIE - CONVENTIONS DE RENOUVELLEMENT D'ADHESION AU SERVICE.

Exposé du Président,

Dans le cadre de ses actions en matière de maîtrise de la demande en énergie et de développement des énergies renouvelables, le SYANE a mis en place un service mutualisé de Conseil Energie auprès des collectivités.

Les modalités d'exercice de ce service sont définies dans le cadre d'une convention d'adhésion entre le SYANE et la commune, établie pour une durée de 4 ans.

En application de la délibération prise par le Comité syndical le 8 décembre 2022, la contribution annuelle appelée auprès des communes s'élève à 1 €/ an/ habitant DGF, à laquelle s'ajoute une part fixe de 200 €/ an. Ce montant de cotisation est voté chaque année par le Comité, le taux de participation du SYANE à hauteur de 50 % du coût du service est, quant à lui, garanti sur la durée de la convention.

Les collectivités suivantes souhaitent renouveler leur adhésion au service de Conseil Energie :

Nom de la commune	Nombre d'habitants DGF année N-1	Montant de la contribution communale annuelle 2023
TANINGES	5300	5.500,00 €
LUGRIN	2941	3.141,00 €

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver le renouvellement de l'adhésion au service de Conseil Energie des communes de TANINGES et LUGRIN,
2. à autoriser le Président à signer les conventions correspondantes.

Adopté à l'unanimité.

19) NUMERIQUE - REFERENTIEL TRES GRANDE ECHELLE ET PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE (RTGE/PCRS) - SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA CONSTITUTION DU PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE (PCRS) DE HAUTE-SAVOIE AVEC DIVERS GESTIONNAIRES DE RESEAUX.

Exposé du Président,

Dans le cadre de la réforme anti-endommagement des réseaux, la réglementation impose la mutualisation de l'élaboration et de la mise à jour d'un fond de plan topographique appelé Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS).

Le SYANE est Autorité Publique Locale Compétente (APLC) du Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS) de la Haute-Savoie, il en porte le budget et est responsable du service et de sa gouvernance. Le SYANE mène ce projet en partenariat avec la Régie de Gestion des Données Savoie Mont-Blanc (RGD) sur qui il s'appuie pour son expertise en matière d'acquisition de données géographiques, et pour ses compétences dans la diffusion de données. Une convention de partenariat, signée le 9 septembre 2021 par le SYANE et la RGD, précise les rôles et responsabilité de chacun.

Pour rappel, le Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS) est un fond de plan topographique de haute précision représentant les éléments des rues et permettant aux gestionnaires de réseaux de positionner leurs réseaux de façon précise.

Depuis 2020, pour les besoins du PCRS, le SYANE réalise une modélisation numérique du territoire, et génère de nouvelles données géoréférencées, dont les collectivités de Haute-Savoie ne disposaient pas jusqu'à présent et dont elles auront besoin à l'avenir pour la bonne gestion de leurs services publics en complément du PCRS. Il s'agit notamment de photographies aériennes et modèles d'élévation de très haute précision, de vues immersives, et de modélisations 3D qui constituent un Référentiel Très Grande Echelle (RTGE).

En 2022, le SYANE a rencontré les principaux gestionnaires de réseaux publics afin de présenter le mode de cofinancement envisagé, la gouvernance du projet et au final une convention de partenariat objet de cette délibération et dont les principaux éléments sont synthétisés ci-après :

- La convention est signée entre un gestionnaire de réseau, le SYANE et la RGD.
- La convention fixe les quotes-parts de cofinancement de chacun des gestionnaires de réseaux publics.
- La participation financière est versée sur 4 ans.
- Dans l'éventualité où des aides financières seraient octroyées pour la réalisation du PCRS mutualisé (fonds européens, fonds d'État), et où d'autres contributeurs participeraient financièrement au projet, la participation financière de chaque partenaire sera réajustée au prorata de sa participation initiale.
- Le SYANE est et demeure propriétaire des données objet du droit d'usage.
- Le gestionnaire dispose d'un droit d'usage sans limite de durée, sur toutes les données finales et intermédiaires du PCRS qu'il a cofinancées.
- La convention est conclue pour une durée de 4 ans à partir de sa notification, et peut être résiliée à tout moment en cas de non-respect des engagements pris dans le cadre de la convention.

Les conventions proposées sont :

Gestionnaire de réseaux	Réseaux concernés	Participation financière du gestionnaire de réseaux en € sur 4 ans
O des Aravis	Réseaux d'eau potable et d'eaux usées	29.664 €
Commune d'Epagny-Metz-Tessy	Réseaux d'éclairage public	4.570 €

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver les conventions de partenariat proposées,
2. à autoriser le Président à les signer avec les différents gestionnaires.

Adopté à l'unanimité.

En raison d'une erreur matérielle, la convention du Syndicat Intercommunal d'Electricité et Services de Seyssel sera représentée au prochain Bureau.

Divers

20) QUESTIONS DIVERSES.

Retour sur les commissions Eclairage public, Energie, Territoires intelligents.

- La commission Eclairage public du 5 octobre a été annulée faute de participants en nombre suffisant.
- La commission Energie du 3 octobre a abordé les sujets suivants : Point sur le service de conseil en énergie, point sur la négociation du contrat de délégation de service public du service de recharge de véhicules électriques, point sur le lancement de la procédure d'achat de gaz et sur la journée gaz du 6 octobre.
- La commission Territoires intelligents a été abordée en marge du point du Bureau relatif à l'achat de fournitures et services pour la mutualisation numérique communale et scolaire. La présentation en séance est jointe au présent procès-verbal.

L'ordre du jour étant épuisé et le chapitre des questions diverses clos, le Président remercie l'Assemblée et lève la séance à 15h00.

Le Secrétaire de séance,



JM. JACQUES



Le Président,



J. BAUD-GRASSET